



VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement de La Cité-Limoilou

RÈGLEMENT R.C.A.1V.Q. 35

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
L'ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU SUR
L'URBANISME RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DE
LA ZONE 19231HC**

**Avis de motion donné le 15 juillet 2010
Adopté le 23 août 2010
En vigueur le 31 août 2010**

NOTES EXPLICATIVES

Le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme est modifié afin d'agrandir la zone 19231Hc à même une partie de la zone 19233Mb.

RÈGLEMENT R.C.A.1V.Q. 35

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
L'ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU SUR
L'URBANISME RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DE
LA ZONE 19231HC**

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE
LA CITÉ-LIMOILOU, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :


1. L'annexe I du *Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme*, R.C.A.1V.Q. 4, est modifiée par l'agrandissement de la zone 19231Hc à même une partie de la zone 19233Mb qui est réduite d'autant, tel qu'il appert du plan numéro RCA1VQ35A01 de l'annexe I du présent règlement.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

(article 1)

PLAN NUMÉRO RCA1VQ35A01



 <p>VILLE DE QUÉBEC</p>	RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILLOU SUR L'URBANISME ANNEXE I - ZONAGE EXTRAIT DU PLAN CA1Q19Z01	
	Date du plan : <u>2010-06-21</u> No du règlement : <u>R.C.A.IV.Q.35</u> Préparé par : <u>M.M.</u>	No du plan : <u>RCA1VQ35A01</u> Échelle : <u>1:2 000</u>
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DIVISION DE L'URBANISME		

Avis de motion

Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme afin d'agrandir la zone 19231Hc à même une partie de la zone 19233Mb.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.